



Politique de frais de représentation du RÉMAA

Présenté en décembre 2015

Écrit par Adam Laterreur-Picard selon la version 2015 de l'AÉSAL

Approuvé au conseil exécutif décembre 2015

Frais de voyage

- Lorsqu'un exécutant doit se déplacer dans le cadre de ses fonctions à l'intérieur de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau, son kilométrage lui sera remboursé selon le taux de 0,415\$ par kilomètre parcouru.
- Lorsqu'un exécutant doit se déplacer hors de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau :
 - o Le **RÉMAA** louera une voiture avec pleine assurance et kilométrage illimité.
 - o Le **RÉMAA** remboursera l'essence consommée pour ce déplacement.
 - o Le **RÉMAA** remboursera les frais d'hébergement, raisonnables, nécessaires.

Récompenses octroyées aux exécutants

Considérant que le **RÉMAA** demande une très grande implication de la part de ses exécutant, un comité a été mis sur pied pour évaluer les moyens de récompenser les exécutants pour permettre de diminuer les effets négatifs liés à l'implication au sein de le **RÉMAA** et pour ajouter un élément supplémentaire pour permettre d'attirer les meilleurs candidats à se présenter lors des élections de le **RÉMAA** au printemps.

- Frais de repas & consommation
 - o L'exécutif de la **RÉMAA** aura droit à un remboursement des frais de repas au Café l'Élixir pour leur réunion hebdomadaire jusqu'à concurrence de 50\$ pour l'ensemble de l'exécutif à raison d'une rencontre par semaine.

- Remboursement d'achat de passe de stationnement/d'autobus
 - o Les exécutants auront droit à un remboursement de leur passe trimestriel de stationnement de l'UQO jusqu'à concurrence de 150\$, par exécutant, par session. La passe trimestrielle d'autobus de la STO peut être remboursé selon les mêmes modalités.